CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E158917** **VALABLE JUSQU'AU** **19/10/2027**

ÉDITÉ LE 23/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/03/1991

Forme juridique : SAS

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN 381681428

Siret : 381 681 428 00045

Code NACE : 2312Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J28191S 1254000

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AU073148

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : GLACES ET MIROIRS

3 RUE DU MONT SAINT MARTIN
ZA LES PRES D'ANDY
77950 SAINT-GERMAIN-LAXIS

Téléphone : 01 60 56 95 95 **Fax :**

Portable : 0637521175

Responsabilité légale :
BENEZET JEAN-YVES PRÉSIDENT / BENEZET THOMAS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.glaces-et-miroirs.fr

E-mail : p.malattia@glaces-et-miroirs.fr

Effectif moyen : 25 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 657 611 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4711	Produits verriers (Technicité courante)	11	11/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/07/2026 15:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.